

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels

EUROPE ARAB BANK SA

Société anonyme à conseil d'administration (S.A. I.)
Siège social : 41 avenue de Friedland 75008 Paris
844 842 278 R.C.S. Paris

Comptes de l'exercice au 31 décembre 2025

I. — Bilan.
(En milliers d'Euros.)

Actif	31/12/2025	31/12/2024
Caisse, Banques Centrales, CCP	211 118 246	186 111 932
Effets Publics et Valeurs assimilées	0	0
Créances sur les Etablissements de Crédit	249 486 695	128 067 554
Opérations avec la Clientèle	330 806 219	308 435 251
Obligations et Autres Titres à revenu fixe	0	0
Actions et Autres Titres à revenu variable	0	0
Participations et Autres titres détenus à long terme	0	0
Parts dans les Entreprises liées	0	0
Crédit-bail et Location avec Option d'Achat	0	0
Location Simple	0	0
Immobilisations Incorporelles	1 025 247	1 072 818
Immobilisations corporelles	146 096	236 813
Capital souscrit non versé	0	0
Actions Propres	0	0
Comptes de négociation et de règlement	0	0
Autres Actifs	2 582 298	909 863
Comptes de Régularisation	361 357	698 418
Total Actif	795 526 159	625 532 650

Passif	31/12/2025	31/12/2024
Banques Centrales, CCP	139 677 632	132 908 152
Dettes envers les établissements de crédit	160 202 770	94 897 968
Opérations avec la Clientèle	418 394 591	322 583 036
Dettes représentées par un titre		
Autres Passifs	933 057	1 020 975
Comptes de Régularisation	6 611 746	4 526 117
Comptes de négociation et de règlement		
Provisions pour Risques et Charges	24 600	146 701
Dettes subordonnées		
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	500 000	500 000
Capitaux Propres Hors FRBG	69 181 763	68 949 701
Capital souscrit	75 000 000	75 000 000
Primes d'Emission	0	0
Réserves	0	0
Ecarts de Réévaluation		
Provisions réglementées et Subventions d'investissement		
Report à nouveau (+/-)	-6 050 299	-7 052 183
Résultat en instance d'affectation		
Résultat de l'exercice (+/-)	232 062	1 001 884
Total passif	795 526 159	625 532 650

II. — Hors bilan

(En milliers d'Euros)	31/12/2025	31/12/2024
Engagements donnés :		
Engagements de financement	179 766 285	177 324 698
Engagements de garantie	339 541 556	394 607 480
Engagements sur titres	0	0
Engagements reçus :		
Engagements de financement	89 407 557	101 238 972
Engagements de garantie	160 813 517	192 309 463
Engagements sur titres	0	0

III. — Compte de résultat.

(En milliers d'Euros)	31/12/2025	31/12/2024
+ Intérêts et produits assimilés	21 749 945	26 493 738
- Intérêts et charges assimilées	11 228 038	14 710 082
+ Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées	0	0
- Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	0	0
+ Produits sur opérations de location simple	0	0
- Charges sur opérations de location simple	0	0
+ Revenus des titres à revenu variable	0	0
+ Commissions (produits)	3 175 165	2 709 724
- Commissions (charges)	95 095	137 302
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	183 243	65 894
+/- Gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de placement et assimilés	0	0
+ Autres produits d'exploitation bancaire	302 980	331 967
- Autres charges d'exploitation bancaire	0	0
PRODUIT NET BANCAIRE	14 088 199	14 753 939
- Charges générales d'exploitation	12 995 609	13 125 552
- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immob. incorp. & corporelles	175 172	175 872
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	917 419	1 452 514
+/- Coût du risque	-349 919	-25 630
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	567 500	1 426 884
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-14612	0
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	552 888	1 426 884
+/- Résultat exceptionnel	0	0
- Impôt sur les bénéfices	320 826	425 000
+/- Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées	0	0
RÉSULTAT NET	232 062	1 001 884

IV. — Annexe aux comptes sociaux.

1. – Situation et activité de la société.

Europe Arab Bank SA est une filiale à 99.9% d'Europe Arab Bank Plc créée le 31 mars 2020 ; elle est réglementée par l'ACPR. EAB SA exerce deux métiers principaux, une activité de banque privée Private Banking (PB) pour ses clients du Moyen-Orient (services bancaires classiques, dépôts et crédits immobiliers), et un métier de Corporate and Institutional Banking (CIB) essentiellement centré sur le financement export vers la région Moyen-Orient et Afrique du Nord, le financement de projets dans cette même région ainsi que la participation dans des prêts syndiqués et financements des grandes entreprises Européennes (essentiellement françaises et allemandes).

Activité commerciale de Europe Arab Bank SA

Private Banking (PB)

L'activité PB montre une augmentation de sa clientèle de 6.5% entre 2024 et 2025.

Les dépôts de la clientèle ont augmenté de près de €37m dont 70% de dépôts à terme. Ces dépôts proviennent de clients déjà bancarisés auprès de EAB SA aussi bien que de nouveaux clients ce qui démontre qu'en plus de développer notre base clientèle, l'équipe s'attache à optimiser le potentiel du portefeuille existant.

Le démarchage des entreprises familiales de la région MENA continue de générer une part non négligeable de l'origination brute des dépôts avec un total de 17%.

L'origination de crédits immobiliers hypothécaires a été maintenue à un niveau équivalent à 2024 avec près de €21m de nouvelles transactions.

Corporate and Institutional Banking

En 2025, l'équipe CIB a rencontré plus de difficultés pour développer son portefeuille de prêts. Celui-ci est resté en deçà des attentes budgétaires avec une augmentation d'environ €30m. L'activité de financement du commerce international s'est maintenue pour les escomptes dont la moyenne est demeurée supérieure aux attendus budgétaires exceptés les mois d'été. Les lettres de crédit et de garantie, comme les opérations de financements, ont souffert d'un attentisme quant à l'évolution de la situation économique dans la zone MENA.

2. – Faits caractéristiques de l'exercice.

Compte de résultat

A noter sur l'exercice 2025 :

- Le produit net bancaire total en 2025 est resté solide avec un recul limité à 5% en ligne avec les prévisions budgétaires qui avaient pris en considération le recul des taux d'intérêts des Banques Centrales déjà amorcé en 2024. Il se situe à un peu plus de €14m toujours portée par la marge d'intérêt, qui a bénéficié d'un volume d'escomptes moyen encore élevé cette année, du développement continu du portefeuille de prêts de la PB ainsi que du volume de dépôts de la clientèle privée.
- Les charges directes d'exploitations ont légèrement diminué comparé à 2024 (-€130k) et la revue des délégations de service auprès de la maison mère a aussi permis de réaliser une économie de 4%. Les coûts de conseil sont restés plus élevés que budgétés du fait de l'activité résiduelle et des opérations de clôture de la succursale allemande mais ils ont été diminués de 14% par rapport à l'année précédente.
- Au second semestre 2025, EAB SA a dû gérer la défaillance de deux contreparties. Au 31 décembre, environ €350k d'intérêts d'ont pas été réglés et, selon les normes en vigueur, ont été déduits du résultat net. Les solides garanties prises ont rapidement été mises en œuvre et la Banque devrait recouvrer ces créances au 1^{er} semestre 2026.
- En dépit de cet événement, le résultat net d'exploitation reste positif à €567.5k,
- Pour la troisième année consécutive, EAB SA affiche un résultat net positif s'élevant à €232k.

Bilan

Sur l'exercice 2025, à l'actif l'augmentation du total bilan est composé de :

- Dépôts auprès de la Banque Centrale en hausse de 13% principalement du fait de l'augmentation des dépôts à terme en provenance de la clientèle,
- Les créances envers les établissements de crédit ont augmenté d'environ €130m notamment du fait de l'augmentation des crédits de trésorerie consentis à la maison mère EAB Plc (€188m),
- Les autres facilités de crédit direct ont augmenté d'environ 22m€ essentiellement grâce à l'augmentation du portefeuille de prêts PB. Le montant des escomptes à la date de clôture étant largement inférieur à la moyenne annuelle (€23.8m vs €37.8m).

Les postes de passif ont évolué principalement en fonction de

- Au total, le solde des comptes courants de la clientèle a légèrement diminué (-€10m) mais les comptes de dépôts à terme de la clientèle ont augmenté de plus de €60m,
- Les dépôts de Banque Centrale sont restés stables à €139m,
- En revanche, les dépôts interbancaires à terme avec la maison mère ainsi que les dépôts et les comptes créditeurs à terme de la clientèle montrent une forte augmentation à la fin décembre comparé à l'arrêté 2024,
- Une provision pour bonus de 895k€, charges sociales incluses.

3. – Principes et méthodes

Présentation des comptes.

Les comptes annuels d'EAB S.A. sont établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014 07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, tel que modifié par le règlement ANC n° 2023 03.

Conformément à l'article 8 du règlement ANC n° 2023-03, ces dispositions s'appliquent aux comptes des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, avec possibilité d'application anticipée et selon les modalités de l'article 27 du règlement ANC 2022-06.

Conformément à l'article 27 du règlement ANC n° 2022-06, les dispositions issues de la modernisation des états financiers :

- S'appliquent prospectivement à compter de l'exercice de première application ;
- N'emportent aucune conséquence sur les comptes des exercices antérieurs, à l'exception des reclassements nécessaires pour assurer la conformité aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat ;
- Ne donnent donc pas lieu à un retraitement des données comparatives.

Ainsi, l'exercice 2024 n'est pas retraité sur le plan comptable, les impacts portant exclusivement sur la présentation des états financiers comparatifs.

Ces évolutions constituent un changement de méthode comptable.

Ce changement n'a pas eu d'incidence sur les comptes sociaux d'EAB S.A. au 31.12.2025.

Principes comptables et méthodes.

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués sont conformes au Code de commerce et à la réglementation comptable bancaire.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes individuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

Conformément aux principes comptables applicables aux établissements de crédit français, les méthodes d'évaluation prennent en compte pour la majorité des opérations l'intention dans laquelle celles-ci ont été conclues.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros. Les principales méthodes utilisées sont décrites ci-après.

Comptes de bilan.

Actif

– Caisse, banques Centrales, CCP :

Les créances sur les banques centrales recouvrent l'ensemble des créances détenues au titre d'opérations bancaires avec les banques centrales. Les créances sur les banques centrales sont inscrites au bilan à leur valeur nominale, augmentées des intérêts courus non échus et nettes des dépréciations constituées au titre du risque de crédit.

– Créance sur les établissements de crédit :

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances détenues au titre d'opérations bancaires à l'exception de celles matérialisées par un titre. Les créances sur les établissements de crédit sont inscrites au bilan à leur valeur nominale, augmentées des intérêts courus non échus et nettes des dépréciations constituées au titre du risque de crédit.

– Opérations avec la clientèle :

Les montants figurant sous cette rubrique incluent :

- Les prêts aux établissements non financiers et créances rattachées,
- Les prêts à la clientèle financière,
- Les encours de crédit,
- Les encours douteux,
- Les créances rattachées.

Les créances sur la clientèle sont classées en créances douteuses lorsqu'elles présentent un risque probable ou certain de non-recouvrement total ou partiel.

Les créances douteuses font l'objet de provisions pour dépréciation.

– Opérations en devises :

Les créances, dettes et disponibilités figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de clôture de l'exercice. Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros au cours de la transaction.

Le règlement 89-01 relatif à la comptabilisation des opérations en devises, stipule en son article 1 que : « Les établissements de crédit doivent recenser en comptabilité, dans les conditions prévues par le présent règlement, les opérations qu'ils effectuent

dans une devise autre que celle, dénommée monnaie locale (devise de base EUR), communément utilisée pour la tenue de la comptabilité ».

Ce texte présente l'obligation pour les établissements de crédit de comptabiliser leurs opérations en devises selon un cadre réglementaire précis.

A chaque clôture, les stocks en devises font l'objet d'une réévaluation. Les pertes de change latentes sont provisionnées et impactent le compte de résultat.

– Obligations et Autres Titres à revenu fixe :

Ce poste regroupe les obligations et autres titres à revenu fixe, non émises par des états, faisant l'objet de prêts à des établissements de crédit dans le cadre de l'activité de cessions temporaires de titres garanties par des titres.

Aucune obligation et autres titres à revenu fixe n'est à constater au 31 décembre 2025. Le cas échéant, cette rubrique contient également les créances rattachées aux titres prêtés.

– Actions et Autres titres à revenu variable :

Ce poste regroupe les actions et autres titres à revenu variable, non émises par des états, faisant l'objet de prêts à des établissements de crédit dans le cadre de l'activité de cessions temporaires de titres garanties par des titres.

Aucune action et autres titres à revenu variable n'est à constater au 31 décembre 2025. Le cas échéant, cette rubrique contient également les créances rattachées aux titres prêtés.

– Participation et autres titres détenus à long terme :

Cette rubrique comprend les versements liés aux certificats d'association du Fonds de Garantie des Dépôts pour tenir compte de l'évolution des préconisations en matière de comptabilisation de ces montants.

Aucune participation et autres titres détenus à long terme n'est à constater au 31 décembre 2025.

– Immobilisations corporelles :

Elles enregistrent les biens destinés à rester durablement dans l'établissement et sont comptabilisées pour leur valeur d'acquisition. Elles font l'objet d'amortissements annuels calculés en fonction de leur durée d'utilisation, soit précisément :

	Durée	Méthode
Matériel informatique	3 ans	L
Mobilier	5 ans	L
Installations générales agencements, aménagements	5 ans	L

L: Linéaire

D: Dégressif

– Immobilisations incorporelles :

Les valeurs incorporelles immobilisées sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice lorsque la valeur d'usage est inférieure au coût d'acquisition.

– Autres actifs :

Ce poste regroupe :

- Les créances clients liées à l'exploitation ainsi que les créances émises ou à facturer liées aux refacturations groupe.

– Comptes de régularisation :

Sous ce chapitre sont enregistrés les produits à recevoir, les charges comptabilisées d'avance et les comptes de négociation et de règlement sur opérations sur titres.

Passif

– Banques centrales, CCP :

Ce poste recense les dettes à l'égard des banques centrales et CCP augmentées des dettes rattachées.

– Dettes envers les établissements de crédit :

Ce poste enregistre les dettes, au titre d'opérations bancaires, à l'égard d'établissements de crédit, les soldes créditeurs des comptes courants bancaires ainsi que les titres donnés en pension livrée et dettes rattachées.

– Opérations avec la clientèle :

Cette rubrique comprend les opérations de dépôts au jour le jour auprès de la clientèle financière ainsi que les dettes rattachées aux titres données en pension livrée à la clientèle financière.

– Autres passifs :

Ce poste regroupe les cotisations sociales, les charges fiscales, les éléments variables des frais de personnel, certains comptes créditeurs divers et les dettes fournisseurs, les opérations sur titres (coupons et dividendes) reçus des établissements de crédit et en attente de reversement aux fonds ainsi que les appels de marges reçus des contreparties.

– Comptes de régularisation

Sous ce chapitre sont enregistrées les charges à payer et les produits constatés d'avance.

– Provisions pour risques et charges

Aucune provision spécifique n'a été enregistrée en 2025.

– Dotation FRBG :

La dotation au fonds pour risques bancaires généraux à hauteur de 500 K EUR, décidée en 2021, n'a pas fait l'objet d'une révision, au vu du climat géopolitique international extrêmement tendu en différents endroits du globe depuis lors.

– Capitaux propres hors FRBG

Sont regroupés dans cette rubrique le capital souscrit, les primes d'émission, les réserves, les provisions réglementées, le report à nouveau et le résultat de l'exercice.

Comptes de hors bilan**– Engagements de financement :**

Ce poste recense notamment les ouvertures de crédits et autres engagements donnés et/ou reçus.

- Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit
- Engagements de financement en faveur de la clientèle
- Engagements de financements reçus de la clientèle

– Engagements de garantie :

Ce poste recense notamment les cautions, avals et autres garanties données et/ou reçues.

- Engagements de garantie donnés d'ordre de la clientèle
- Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit
- Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit

Compte de résultat**– Intérêts et produits assimilés :**

Ce poste comprend les intérêts et produits assimilés, y compris les commissions ayant le caractère d'intérêts, calculées en fonction de la durée et du montant de la dette ou de l'engagement reçu.

Figurent notamment à ce poste :

- Les intérêts sur comptes ordinaires et sur crédits de trésorerie,
- Les intérêts sur titres,
- Les intérêts sur les dépôts de garantie reçus,
- Les intérêts sur les crédits à la clientèle financière.

– Intérêts et charges assimilés :

Ce poste comprend les intérêts et charges assimilés, y compris les commissions ayant le caractère d'intérêts, calculées en fonction de la durée et du montant de la dette ou de l'engagement reçu.

Figurent notamment à ce poste :

- Les intérêts sur comptes ordinaires,
- Les intérêts sur titres
- Les intérêts sur les dépôts de garantie versés,
- Les intérêts sur les dépôts de la clientèle financière.

– Commissions nettes

Ce poste recouvre l'ensemble des produits et charges rétribuant les services fournis à des tiers.

– Gains ou pertes sur opérations de portefeuille de négociation :

Ce poste recouvre l'ensemble des produits et charges résultant des écarts de change calculés en fonction d'un taux de conversion des devises arrêté au dernier jour du mois considéré pour l'ensemble des opérations présentes sur la période.

– Gains ou pertes sur opérations de portefeuille de placement et assimilés :

Ce poste recouvre l'ensemble des produits et charges résultant des erreurs d'exécution des opérations réalisées par la table d'intermédiation pour le compte de tiers.

Il n'a pas vocation à reprendre des opérations qui résulteraient d'erreurs dont Europe Arab Bank SA ne serait pas responsable. Il ne doit pas être utilisé pour enregistrer des opérations autres que celles pour lesquelles il a été défini et doit être apuré dans les meilleurs délais, en fonction notamment de la liquidité du titre.

– Autres produits et charges d'exploitation bancaire :

Ils reprennent certains produits de facturation de frais de personnel, les produits et charges constatés sur les incidents opérationnels ainsi que les cotisations au Fonds de Garantie des Dépôts.

– Charges générales d'exploitation :

Les charges sont constituées des frais de personnel, impôts et taxes, et services extérieurs.

Ce poste contient également des refacturations de charges liées à des prestations réalisées pour des entités du groupe.

– Montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice :

Conformément à l'article R123-198 du code de commerce, le montant total des honoraires aux commissaires aux comptes au titre du contrôle légal des comptes s'élève à 166 250 euros HT (pour le collège).

Ces 166 250 euros se divisent en 87 500 euros pour Forvis Mazars et 78 750 euros pour Ernst & Young et Autres (dont 74 800 euros au titres du commissariat aux comptes et 3 950 euros au titre des services autres que le commissariat aux comptes).

– **Engagement à long-terme accordés aux salariés :**

Néant

– **Engagement en matière de retraite :**

Compte tenu des données de l'entreprise, des hypothèses actuarielles retenues, soit principalement un taux d'actualisation brut de 3,17 %, le total de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière, évalué au 31/12/2025, s'élève à 74 047,07 euros. Les engagements en matière de retraite ne sont pas comptabilisés.

– **Coût du risque :**

Ce poste reprend les dotations aux provisions et pertes sur créances irrécupérables, ainsi que les reprises et récupérations sur créances amorties.

– **Résultat exceptionnel :**

Ce poste comprend exclusivement les produits et les charges avant impôt, qui sont générés ou surviennent de manière exceptionnelle et qui ne relèvent pas de l'activité courante de l'établissement.

– **Impôt sur le bénéfice**

Ce poste correspond au montant dû au titre des bénéfices imposables en France et à l'étranger.

4. – Informations sur les postes du bilan, du hors bilan et du compte de résultat.

Les données reprise dans les tableaux ci-dessous sont exprimées en euros.

– **Informations sur les postes du bilan et du hors bilan (notes 1 à 15) :**

Note n° 1. Caisse, banques centrales, CCP :

(En milliers d'Euros)	2025	2024
	Total	Total
Billets et monnaies	322 063	207 895
Banques centrales	210 796 183	185 904 037
Créances rattachées	0	0
Total	211 118 246	186 111 932

Note n° 2. Créances sur les établissements de crédit :

(En milliers d'Euros)	2025	2024
	Total	Total
Comptes ordinaires débiteurs	249 216 785	127 975 032
Comptes et prêts à terme	0	0
Créances rattachées	269 910	92 522
Total	249 486 695	128 067 554
Répartition des créances par durée restant à courir		
Jusqu'à 3 mois	249 486 695	128 067 554
De + de 3 mois à 6 mois	0	0
De + de 6 mois à 1 an	0	0
De + de 1 an à 5 ans	0	0
A + de 5 ans	0	0
Total	249 486 695	128 067 554

Note n° 3. Operations avec la clientèle :

(En milliers d'Euros)	2025	2024
	Total	Total
Crédits à la clientèle	314 131 829	305 873 101
Escompte	21 841 152	39 757 993
Crédits de trésorerie	5 101 171	4 174 468
Crédits à l'équipement	201 424 711	195 424 430
Autres crédits	0	0
Crédits à l'habitat	85 764 794	66 516 210
Comptes ordinaires débiteurs	259 891	100 257
Créances douteuses nettes de provisions	14 557 226	170 722
Créances rattachées	1 857 273	2 291 170
Total	330 806 219	308 435 251
Répartition des créances par durée restant à courir		
Jusqu'à 3 mois	39 273 490	47 652 047
De + de 3 mois à 6 mois	2 268 013	1 416 636
De + de 6 mois à 1 an	5 461 097	6 607 290
De + de 1 an à 5 ans	85 927 138	58 100 947
A + de 5 ans	197 876 481	194 658 331
Total	330 806 219	308 435 251

Les créances douteuses nettes de provisions sont constituées de 15 029 254 € de créances douteuses brutes, dépréciées à hauteur de 472 028 €.

Note n° 4. Immobilisations :

(En milliers d'Euros)	2025	2024
	Total	Total
Immobilisations corporelles	146 096	236 813
Immobilisations corporelles	1 176 755	1 807 154
Amortissements des immobilisations corporelles	-1 030 659	-1 570 341
Immobilisations incorporelles	80 880	324 654
Immobilisations incorporelles	556 225	1 044 021
Amortissements des immobilisations incorporelles	-475 345	-719 366
Immobilisations en cours	944 367	748 163
Immobilisations en cours	944 367	748 163
Amortissements des immobilisations en cours		
Valeur nette comptable	1 171 343	1 309 630

Note n° 5. Autres actifs :

(En milliers d'Euros)	2025	2024
	Total	Total
Autres débiteurs divers	2 582 298	909 863
Total	2 582 298	909 863

Note n° 6. Comptes de régularisation actif :

(En milliers d'Euros)	2025	2024
	Total	Total
Charges constatées d'avance	73 636	296 647
Produits à recevoir	287 721	401 772
Total	361 357	698 419

Note n° 7. Dettes banques centrales, CCP :

	2025	2024
	Total	Total
Banques centrales	139 669 873	132 897 078
Dettes rattachées	7 759	11 075
Total	139 677 632	132 908 152

Note n° 8. Dettes envers les établissements de crédit :

(En milliers d'Euros)	2025	2024
	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	160 202 770	51 628 642
Comptes et emprunts à terme	0	43 242 636
Autres sommes dues	0	26 689
Dettes rattachées	0	0
Total	160 202 770	94 897 968
Répartition des dettes par durée restant à courir		
Jusqu'à 3 mois	160 202 770	94 897 968
De + de 3 mois à 6 mois	0	0
De + de 6 mois à 1 an	0	0
De + de 1 an à 5 ans	0	0
A + de 5 ans	0	0
Total	160 202 770	94 897 968

Note n° 9. Operations avec la clientèle au passif :

(En milliers d'Euros)	2025	2024
	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	74 167 167	89 347 717
Comptes créditeurs à terme	290 844 841	207 192 494
Dépôts de garantie	52 015 123	24 606 062
Dettes rattachées	1 367 460	1 436 762
Total	418 394 591	322 583 036
Répartition des dettes par durée restant à courir		
Jusqu'à 3 mois	343 205 270	309 240 190
De + de 3 mois à 6 mois	29 372 407	2 145 046
De + de 6 mois à 1 an	45 816 914	11 197 800
De + de 1 an à 5 ans	0	0
A + de 5 ans	0	0
Total	418 394 591	322 583 036

Note n° 10. Autres passifs :

(En milliers d'Euros)	2025	2024
	Total	Total
Autres créditeurs divers	933 057	1 020 975
Total	933 057	1 020 975

Note n° 11. Comptes de régularisation passif :

(En milliers d'Euros)	2025	2024
	Total	Total
Produits constatés d'avance	6 611 746	4 526 117
Comptes de régularisation divers	0	0
Total	6 611 746	4 526 117

Note n° 12. Provisions pour risques et charges :

(En milliers d'Euros)	2025	2024
	Total	Total
Provisions pour risques et charges	24 600	146 701
Provision pour risques des engagements	0	0
Autres provisions pour risques et charges	24 600	146 701

Note n° 13. Provisions pour risques bancaires généraux :

	2025	2024
	Total	Total
Provisions pour risques bancaires généraux	500 000	500 000
Provisions pour risques bancaires généraux (FRBG)	500 000	500 000

Note n°14 Capitaux propres hors FRBG

(En euros)	01/01/2025	Affectation du résultat	Augmentation du capital	Résultat de l'exercice	31/12/2025
Capital	75 000 000				75 000 000
Primes d'émission					
Reserve légale					
Autres réserves					
Report à nouveau	-7 052 183	1 001 884			-6 050 299
Résultat de l'exercice	1 001 884	-1 001 884		232 062	232 062
Total	68 949 701	0	0	232 062	69 181 763

Note n° 15. Engagements hors bilan :

(En milliers d'Euros)	2025	2024
	Total	Total
Engagements donnés	519 307 840	571 932 179
Engagements de financement	179 766 285	177 324 698
Engagements de garantie	339 541 556	394 607 480
Engagements reçus	250 221 074	293 548 435
Engagements de financement	89 407 557	101 238 972
Engagements de garantie	160 813 517	192 309 463

— Informations sur le compte de résultat (notes 16 à 17) :**Note n° 16. Compte de résultat :**

(En milliers d'Euros)	2025			2024
	Total	France	Allemagne	Total
Intérêts et produits assimilés	21 749 945	20 982 887	767 058	26 493 738
Intérêts sur opérations de trésorerie & interbancaires	6 147 382	5 380 323	767 058	10 137 055
Intérêts sur opérations avec la clientèle	15 602 564	15 602 564	0	16 356 682
Intérêts sur opérations sur titres				
Intérêts et charges assimilées	-11 228 038	-10 614 398	-613 640	-14 710 082
Intérêts sur opérations de trésorerie & interbancaires	-2 440 807	-1 827 167	-613 640	-5 630 452
Intérêts et charges sur opérations clientèle	-8 787 232	-8 787 232	0	-9 079 630
Intérêts et charges sur opérations sur titres	0	0	0	0
Charges diverses d'intérêt sur swaps taux couverture	0	0	0	0
Revenus des titres à revenu variable	0	0	0	0
Dividendes et produits assimilés	0	0	0	0
Commissions (produits)	3 175 165	3 167 570	7 595	2 709 724
Commissions sur engagements de garantie	1 959 122	1 951 527	7 595	2 045 485
Autres commissions clientèle	1 216 043	1 216 043	0	664 239
Commissions sur prestations de services financiers	0	0	0	0
Commissions (charges)	-95 095	-92 634	-2 461	-137 302
Commissions frais bancaires	0	0	0	0
Autres charges et prestations de services financiers	-95 095	-92 634	-2 461	-137 302
Gains sur opérations de portefeuilles de négociations	183 243	765 556	-582 313	65 894
Autres produits d'exploitation bancaire	302 980	216 110	86 870	331 967
Autres produits divers d'exploitation	302 980	216 110	86 870	331 967
Autres charges d'exploitation bancaire	0	0	0	0
Autres charges d'exploitation bancaire	0	0	0	0
Produit net bancaire	14 088 199	14 425 089	-366 891	14 753 939

Note n° 17. compte de résultat (suite) :

(En milliers d'Euros)	2025			2024
	Total	France	Allemagne	Total
Charges générales d'exploitation	-12 995 609	-12 541 376	-454 233	-13 125 552
Frais de personnel	-5 472 527	-5 379 171	-93 356	-5 326 768
Salaires & appointements	-3 483 276	-3 405 071	-78 204	-3 526 604
Charges sociales	-1 971 356	-1 956 205	-15 151	-1 770 442
Impôts et taxes liés aux rémunérations	-17 895	-17 895	0	-29 271
Impôts & taxes	-465 287	-426 558	-38 729	-1 022 942
Services extérieurs	-2 967 131	-2 644 984	-322 148	-2 463 939
Locations	-469 944	-461 641	-8 303	-337 087
Autres services extérieurs	-2 318 076	-2 007 177	-310 898	-2 032 327
Transports et déplacement	-179 112	-176 166	-2 946	-94 525
Charges diverses exploitation	-4 090 663	-4 090 663	0	-4 311 903
Dotation aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	-175 172	-131 223	-43 948	-175 872
Immobilisations incorporelles	-175 172	-131 223	-43 948	-175 872
Immobilisations corporelles	0	0	0	0
Résultat brut d'exploitation	917 419	1 752 490	-835 071	1 452 514
Coût du risque	-349 919	-349 960	41	-25 630
Dotations aux provisions sur créances douteuses	-349 919	-349 960	41	-25 630
Reprises de provisions sur créances douteuses	0	0	0	0
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	0	0	0
Reprises de provisions pour risques et charges	0	0	0	0
Pertes sur créances irrécupérables provisionnées	0	0	0	0
Récupérations sur créances amorties	0	0	0	0
Résultat d'exploitation	567 500	1 402 530	-835 030	1 426 884
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-14 612	0	-14 612	0
Résultat courant avant impôt	552 888	1 402 530	-849 642	1 426 884
Résultat exceptionnel	0	0	0	0
Impôt sur les bénéfices	-320 826	-320 826	0	-425 000
Dotations pour FRBG	0	0	0	0
Résultat net	232 062	1 081 704	-849 642	1 001 884

5. – Autres informations.**– Configuration du capital**

Le capital d'Europe Arab Bank SA s'élève à 75 000 000 euros et se trouve composé de 75 000 000 actions d'une valeur unitaire d'UN euro (1€) chacune.

La société Europe Arab Bank SA est détenue à 99.99% par la société Europe Arab Bank Plc Londres, dont le siège social est situé au 35 Park Lane à Londres (Royaume Uni).

– Participation des salariés :

Néant.

– Intégration fiscale – Impôt sur les sociétés :

Pas de régime d'intégration fiscale.

– Transactions avec les parties liées :

Toutes les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché. Les conditions peuvent être considérées comme normales lorsqu'elles sont habituellement pratiquées par l'établissement dans les rapports avec les tiers de

sorte que le bénéficiaire de la convention n'en retire pas un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelconque de la société, compte tenu des conditions d'usage dans les sociétés du même secteur.

Conformément aux règlements ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014, il n'y a pas d'opérations au titre des parties liées qui soient d'une part conclues à des conditions anormales de marché ou d'autre part en dehors de toutes opérations avec les entreprises liées mentionnées dans les annexes détaillées par poste.

– **Effectifs :**

L'effectif au 31 décembre 2025 s'élève à 34 personnes et se décompose comme suit :

- 33 salariés au siège social de Paris
- 1 salarié à la succursale de Francfort dont la date de sortie est le 31/12/25

Effectif moyen = 31.5 (effectif moyen EoM sur 12 mois).

– **Informations relatives à l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction :**

Pour l'année 2025, le montant global des rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction est de €744k euros.

6. – Evénements postérieurs à la clôture.

Depuis la fin février 2026, le Moyen-Orient est soumis à des tensions géopolitiques particulièrement intenses résultant de frappes militaires entre l'Iran, Israël et les États-Unis.

La position géographique dominante de l'Iran sur le détroit d'Ormuz et ses menaces à l'encontre du transport maritime ont pratiquement interrompu les flux commerciaux à travers le détroit, impactant directement les flux d'énergie, d'engrais et de marchandises en général.

La perturbation économique se fait déjà sentir dans le monde entier et devrait se prolonger bien au-delà de la fin des hostilités, mais il est difficile de prévoir quand le conflit prendra fin.

L'équipe de gestion de crise d'EAB SA s'est réunie le 2 mars 2026, suite à la réunion de la cellule de gestion de crise de la société mère. L'équipe de gestion de crise d'EAB SA s'est réunie régulièrement pendant plusieurs semaines.

Toutes les équipes opérationnelles ont été impliquées de manière proactive et en étroite coordination. La direction a veillé à mobiliser l'attention et la concentration requises au sein de l'entreprise.

À ce jour, les analyses de liquidité et d'exposition au crédit n'ont révélé aucun risque significatif pour EAB SA et la direction a décidé d'interrompre les réunions.

V. — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels.

(Exercice clos le 31 décembre 2025.)

A l'Assemblée Générale de la société Europe Arab Bank SA,

Opinion. — En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Europe Arab Bank SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport établi en application de l'article L. 821-63 III du Code de commerce.

Fondement de l'opinion :

— **Référentiel d'audit :** Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

— **Indépendance :** Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la partie « Présentation des comptes » de la note III « Principes et méthodes » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application de nouveaux règlements ANC.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit.

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

— Risques de crédit – Dépréciation individuelle :

Risque identifié	Notre réponse
Votre société est exposée aux risques de crédit et de contrepartie, inhérents à ses activités. Ces risques sont portés par les créances envers la clientèle. Comme indiqué dans la partie « Opérations avec la clientèle » de la note 3 « Principes et méthodes » de l'annexe aux comptes annuels, votre société classe ces créances en encours douteux dès lors qu'elles présentent un risque de crédit avéré et font l'objet de dépréciation. Au 31 décembre 2025, le montant total des créances envers la clientèle exposées au risque de crédit s'élève à 330 806 k€, dont 14 557 k€ de créances douteuses nettes de provisions s'élevant à 472 k€. Nous avons considéré que l'identification et l'évaluation du risque de crédit constituaient un point clé de l'audit en raison du jugement dans l'évaluation des dépréciations par la direction.	Nos travaux ont consisté à examiner le dispositif mis en place par votre société pour identifier les créances présentant un risque de crédit avéré et évaluer le montant des dépréciations à comptabiliser. Nous avons également : – examiné le classement des encours entre encours sains et encours douteux ; – testé un échantillon de dossiers classés en encours douteux pour apprécier la documentation du risque de non-recouvrement et les dépréciations retenues ; – apprécié le caractère approprié des informations présentées dans l'annexe aux comptes annuels relatives au risque de crédit.

Vérifications spécifiques. — Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Europe Arab Bank SA par votre assemblée générale du 1er septembre 2020 pour le cabinet FORVIS MAZARS SA et par vos statuts du 19 décembre 2018 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2025, le cabinet FORVIS MAZARS SA était dans la sixième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la septième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son

activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

— **Rapport établi en application de l'article L. 821-63 III du Code de commerce** : Nous avons établi le rapport prévu par l'article L. 821-63 III du Code de commerce qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à la connaissance de son destinataire, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport prévu par l'article L. 821-63 III du Code de commerce figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également dans le rapport prévu par l'article L. 821-63 III du Code de commerce la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Levallois-Perret et Paris-La Défense, le 29 mai 2026

Les Commissaires aux Comptes :

FORVIS MAZARS SA :

Olivier GATARD ;

ERNST & YOUNG et Autres :

Vincent ROTY